



Obligation d'une procuration

Par **myriam**, le **27/03/2011** à **15:25**

Bonjour,

J'ai fais une procuration à une personne pour me représenter dans un litige pénal.
Je n'ai depuis plus accès à mon dossier ni à mon avocat qui a été choisi par cette personne.
J'ai vraiment que des choses se réalisent derrière mon dos.

Comment connaître ce qu'il y a vraiment dans mon dossier?

Cordialement